



## Recommandation 50 (1953)<sup>1</sup>

### Relations OTAN-Assemblée Consultative

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant que le plein appui d'un public informé est essentiel au succès de l'O.T.A.N.;

Convaincue que l'Assemblée, en unifiant et en stimulant cet appui, apporterait à l'O.T.A.N. une aide appréciable;

Rappelant les termes de la Résolution (51) 31 du Comité des Ministres, dans laquelle ce dernier déclare qu'il n'oppose pas d'objections à la discussion par l'Assemblée des aspects politiques de la paix et de la sécurité européenne;

Attirant, en outre, l'attention sur le risque de double emploi de l'activité de l'O.T.A.N. dans le triple domaine économique, social et culturel, et sur l'avantage que vaudrait aux deux organisations de l'O.T.A.N. et du Conseil de l'Europe une collaboration étroite dans ces mêmes domaines,

Recommande au Comité des Ministres de demander à l'O.T.A.N. de soumettre à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe un rapport périodique sur les questions d'intérêt commun.

---

1. Cette recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 19<sup>e</sup> séance, le 22 septembre 1953 (voir [Doc. 182](#), rapport de la commission des Affaires Générales).

